Initiatives ministérielles

Cependant, nous avons un sens de l'équité et nous voulons que dans le cadre d'un débat politique ou d'élections, la plupart d'entre nous n'aient pas l'impression qu'il y a eu du charcutage électoral et qu'on a découpé tendancieusement les circonscriptions électorales. Je pense que c'est une chose particulièrement importante.

Je me suis présenté pour la première fois aux dernières élections. Les gens d'Élections Canada qui surveillaient le déroulement des élections dans ma circonscription avaient tous été nommés par le gouvernement conservateur précédent. Cependant, je dois féliciter tous les représentants d'Élections Canada avec lesquels j'ai été en rapport, pour leur impartialité et leur équité envers tout le monde. En particulier, je voudrais profiter de l'occasion pour adresser mes remerciements à notre directrice du scrutin, Patricia Collins, qui a fait tout en son pouvoir pour être juste envers moi.

Ainsi, lorsqu'en tant qu'institution politique, nous commençons à modifier les règles établies, que nous le voulions ou non, nous nous aventurons en terrain glissant. C'est la raison pour laquelle j'interviens pour m'opposer à cette motion aujourd'hui. Si nous ne sommes pas satisfaits des règles, nous avons le privilège de pouvoir les changer quand nous voulons. Il n'y a cependant aucune raison pour que le processus de modification des délimitations des circonscriptions électorales ne puisse suivre son cours normal.

• (1750)

Je ne suis pas d'accord pour modifier le nombre de sièges à la Chambre des communes. Je crois que le nombre de sièges à la Chambre aurait pu plafonner il y a déjà de nombreuses années. Or, ceux—là même qui prônent un gel du nombre de sièges à la Chambre n'ont pas dit un mot à l'époque de l'Accord de Charlottetown, qui prévoyait une augmentation considérable du nombre de sièges. Les priorités changent avec le temps.

Lorsque j'ai voulu prendre la parole à ce sujet et qu'on a imposé la clôture pour nous faire avaler cette mesure, comme l'a dit un de mes collègues, je me suis dit que je pourrais téléphoner au bibliothécaire parlementaire et lui demander de m'envoyer quelques textes portant sur la «clôture» afin que je puisse en extraire quelques déclarations de députés qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, avaient dénoncé la volonté du gouvernement de l'époque d'avoir recours à la clôture.

J'ai obtenu trois pages, et j'en ai gardé une à titre d'exemple. Puis je me suis dit que je ferais bien d'être prudent car je suis certain que les députés qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, dénonçaient le recours à la clôture ne se doutaient pas qu'on leur rappellerait leurs déclarations aussi rapidement.

Je me dois cependant de citer l'extrait d'une déclaration du député d'Ottawa—Vanier, publié dans le hansard du 29 mai 1991:

Depuis que j'ai commencé à formuler mes observations sur la motion maladroite du gouvernement qui vise à rétablir certains projets de loi, motion pour laquelle il n'a pas pu obtenir de consentement unanime, soit dit en passant, car ces mesures laissent beaucoup à désirer, un nouvel élément a été introduit dans le débat, celui de la clôture. Nos vis-à-vis se servent de leur majorité de façon tyrannique pour nous imposer leur volonté.

C'est loin d'être démocratique.

Voilà pourquoi j'hésitais un peu à citer cette déclaration car je sais que si nous réussissons comme nous l'espérons, nous nous retrouverons de l'autre côté de la Chambre.

Une voix: Vous n'avez rien à craindre.

M. McClelland: Rien à craindre? Très bien, nous n'avons rien à craindre à ce sujet.

Une voix: Ne vous en faites pas.

M. McClelland: Non, en effet, c'est à vous de vous en faire.

J'ai mangé mes Cornflakes ce matin, sachant que j'aborderais cette question aujourd'hui. Je vous cite un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui. J'en recommande la lecture aux députés et à tous ceux qui suivent le débat à la télévision. C'est un article très intéressant, intitulé «Debasing the Franchise»—le premier d'une série de trois. Je le recommande à tous ceux qui veulent comprendre un peu mieux la substance du débat et le contexte dans lequel il prend place. C'est dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, et il y en aura un autre demain et encore un autre après—demain. Si vous me le permettez, je vous lirai un court extrait de celui d'aujourd'hui. Il porte sur la représentation en fonction de la population et sur la délimitation.

En 1947, on avait une assez bonne idée de ce qu'on allait faire: calculer le nombre de sièges en fonction de la population représentative du Canada, puis diviser ce nombre par le nombre de provinces. Ce calcul rapide déterminait le nombre de sièges. Quand la population d'une province s'accroît, le nombre de ses sièges augmente proportionnellement, et quand une autre diminue en population, elle perd des sièges, sauf dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, qui a quatre sièges garantis. À cette époque, cette méthode semblait très efficace, mais cela fut de courte durée.

J'aimerais proposer un moyen de nous sortir du pétrin. Je propose que nous limitions le nombre de sièges. Les députés de ce côté-ci de la Chambre seront certainement d'accord pour dire que nous ne devrions pas augmenter le nombre de sièges à la Chambre. Fixons-le définitivement à 295. Appliquons rigoureusement le principe de la représentation selon la population. Ainsi, chacune des provinces sera représentée strictement en fonction du nombre de sièges auquel lui donne droit sa population, sans nombre minimal garanti de sièges pour Québec ni pour l'Île-du-Prince-Édouard. Comment faire alors pour représenter les régions ou provinces du Canada?

• (1755)

Laissons au Sénat le soin de représenter les provinces. Donnons—nous un Sénat triple E capable de nous tier d'affaire. Nous pourrions très bien avoir une Chambre des communes fonctionnant strictement selon le principe de la représentation en fonction de la population. Merveilleux, non? Et le Sénat, quant à lui, représenterait les provinces.

Un de nos vis—à—vis a dit que les gens d'en face n'ont jamais entendu parler de pareille chose. Il se peut aussi qu'il y ait parmi les téléspectateurs des gens pour qui c'est tout nouveau. Il s'agit d'un Sénat triple E. La représentation en fonction de la popula-